

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Le ministre des Transports me demande de me réveiller. Mais pourquoi ne retournez-vous pas dormir, John?

#### LA SURPÊCHE DES FRANÇAIS

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, que voulait-dire le premier ministre lorsqu'il a déclaré que cela regardait uniquement le Parlement? Dans cette lettre personnelle pour le moins bizarre...

**M. Crosbie:** Vous êtes en hibernation! Vous dormez depuis 12 ans.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** ... qu'il a écrite au ministre des Transports au sujet de l'entente sur la pêche avec la France, le premier ministre dit que ces négociations porteront sur «la surpêche dans la zone en litige».

**M. Crosbie:** Absolument.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Le ministre des Transports n'est pas sans savoir que la zone en litige est la zone de 200 milles que la France et le Canada revendiquent autour de Saint-Pierre et Miquelon. Cette déclaration est-elle vraie et, dans l'affirmative, sur quelle clause de l'entente avec la France le premier ministre se base-t-il?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, le premier ministre s'est exprimé fort clairement. Le gouvernement a toujours collaboré avec les provinces notamment en ce qui concerne l'énergie, la pêche et le secteur forestier.

Quant à la deuxième partie de la question et la surpêche, je pourrais peut-être éclairer la lanterne du chef de l'opposition en lui citant un passage de la lettre que le premier ministre a adressée au ministre des Transports. Il dit ceci: «Nous ne concluons de nouvelle entente permettant à la France de pêcher de la morue dans la zone de pêche canadienne qu'à la condition que la France accepte de soumettre à un arbitrage obligatoire les limites de la zone en litige et que nous parvenions à un accord sur la quantité totale que les pêcheurs pourront prendre dans ce secteur en attendant l'arbitrage, de façon à remédier à la surpêche».

#### L'ACCORD FRANCO-CANADIEN

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, le problème, c'est que cela ne concorde pas avec le libellé de l'entente conclue entre la France et le Canada. Il y est dit que «les parties se rencontreront afin d'engager des négociations en vue de fixer les quotas annuels de pêche des navires français dans les eaux canadiennes». On ne parle pas des «eaux en litige», mais bien des «eaux canadiennes».

**M. Crosbie:** Nous disons qu'elles sont canadiennes.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Le vice-premier ministre semble bien mal renseigné à ce sujet.

**Des voix:** Oh, oh!

#### Questions orales

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Voici ma question. De par le libellé même du traité signé avec la France, le Canada n'a-t-il pas renoncé à ses droits de contester la surpêche des Français dans les eaux faisant l'objet du litige, c'est-à-dire dans la limite des 200 milles autour de Saint-Pierre-et-Miquelon?

**M. Mazankowski:** Pas du tout.

**M. Turner (Vancouver Quadra):** N'est-ce pas le cas? Si c'est le cas, c'est un bien mauvais accord.

**M. Mazankowski:** Pas du tout.

**L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, ce n'est bien entendu pas le cas. Si on lit le document que cite le très hon. chef de l'opposition, il y est dit «qu'un procès-verbal fixant les quotas annuels de pêche des navires français dans les eaux canadiennes pour la période allant de 1988 à 1991 inclus fera l'objet de l'accord provisoire».

• (1425)

Les eaux canadiennes sont celles que nous revendiquons dans la division 3PS. Sans l'intervention de son vieil ami, le semeur de discorde de l'autre endroit qui lui a soufflé cette question et qui, aux côtés du député, a été l'instigateur de cet ignoble traité de 1972, nous ne serions pas dans le pétrin aujourd'hui.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Lisez votre accord.

#### L'ATTRIBUTION DE QUOTAS DE POISSON À LA FRANCE

**M. George Baker (Gander—Twillingate):** Monsieur le Président, jusqu'à quel point le gouvernement est-il capable d'embrouiller encore plus une question déjà embrouillée? Des ministres ont déclaré en Chambre, comme tous les députés le savent, qu'on ne donnerait pas un poisson de plus à la France à moins que Terre-Neuve ne soit d'accord. Le premier ministre, prenant la parole hier à la Chambre, a viré de 180 degrés à droite, à tribord, et dit que Terre-Neuve n'avait pas de droit de veto.

Le vice-premier ministre est-il au courant que suivant le ministre des Transports, on ne donnerait pas de poisson à la France si Terre-Neuve n'était pas d'accord? Il faut que cela soit absolument conforme aux intérêts de la population terre-neuvienne, ou il n'y aura pas d'accord, a-t-il dit, ajoutant: «Ravalez votre grogne!» Est-ce que le vice-premier ministre et le premier ministre disent maintenant au ministre des Transports «Ravalez vos paroles?»

**Des voix:** Bravo!

**M. Turner (Vancouver Quadra):** Retournez à votre blé.

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, le très honorable chef de l'Opposition me conseille de revenir à mon blé. J'en connais foutument plus long que lui en fait de blé, et j'en connais plus long que lui en fait de poisson.